

1 PREPARATION DES CHARS

Sous le contrôle des services de police, la circulation des véhicules de toute nature, excepté les véhicules d'intérêt général prioritaire, de ceux des ayants droit et de l'organisation, **sera momentanément interrompue** lors des opérations d'essai ou de manœuvres :

Du 14 février 2024 à 8 H 00 au 16 février 2024 à 22 H 00

Du 02 mars 2024 à 00 H 30 au 05 mars 2024 à 20 H 00

- Rue Théodore GASIGLIA, portion comprise entre la rue Pierre BLANCON et la rue ARSON,
- Rue du Docteur Pierre RICHELMI, portion comprise entre la rue Pierre BLANCON et la rue ARSON.

2 ITINERAIRE ARRIVEE DES CHARS

Sous l'autorité des Services de Police, la circulation des véhicules de toute nature sera **momentanément interdite** à l'exception des véhicules prioritaire d'intérêt général, de ceux des ayants droit et de l'organisation ;

Itinéraire des chars de Carnaval, entre le hangar des carnavaliers et la place Masséna :

Le 16 février 2024 de 20 H 00 à 24 H 00 (chars du Roi et de la Reine)

Le 17 février 2024 de 11 H 00 à 14 H 30 et de 17 H 30 à 20 H 30

Les 24, 27 février et 2 mars 2024 de 17 H 30 à 20 H 30

Le 25 février 2024 de 11 H 30 à 14 H 00

- Rue du Docteur Pierre Richelmi,
- Rue Arson,
- Place Ile de Beauté, chaussée Nord,
- Quai Papacino,
- Quai Lunel,
- Place Guynemer,
- Quai Rauba Capeu,
- Quai des Etats-Unis,
- Avenue Max Gallo,
- Place Masséna,
- Avenue de Verdun
- Promenade des Anglais chaussées sud et nord entre l'avenue Max Gallo et l'avenue Gustave V

Itinéraire des chars des Batailles de Fleurs, entre le hangar de Spada et la Place Masséna :

Les 21, 24, 28 février et 2 mars 2024 de 11 H 15 à 14 H 30

Le 17 février 2024 de 10 H 30 à 14 H 30

- Avenue Denis Semeria,
- Rue de Roquebillière,
- Bd Delfino,
- Place Blanqui,
- Rue Arson,

- Place Ile de Beauté, chaussée Nord
- Quai Papacino,
- Quai Lunel,
- Place Guynemer,
- Quai Rauba Capeu,
- Quai des Etats-Unis,
- Avenue Max Gallo,
- Place Masséna

Le 23 février 2024 de 17 H 00 à 20 H 00

- Avenue Denis Semeria,
- Rue de Roquebillière,
- Bd Delfino,
- Place Blanqui,
- Rue Arson,
- Place Ile de Beauté, chaussée Nord
- Quai Papacino,
- Quai Lunel,
- Place Guynemer,
- Quai Rauba Capeu,
- Quai des Etats-Unis,
- Avenue Max Gallo,
- Place Masséna

3 ITINERAIRE RETOUR DES CHARS

Sous l'autorité des Services de Police, la circulation des véhicules de toute nature sera **momentanément interdite** à l'exception des véhicules prioritaires d'intérêt général, de ceux des ayants droit et de l'organisation.

Itinéraire des chars de Carnaval, entre la Place Masséna et le hangar des Carnavaliers :

Le 17 février 2024 de 22 H 00 à minuit

Le 24 février 2024 de 22 H 30 au 25 février 2024 à 00 H30

Le 27 février 2024 de 22 H 30 au 28 février 2024 à 00 H30

Le 25 février 2024 de 16 H 00 à 18 H 00

Le 02 mars 2024 de 23 H 30 au dimanche 03 mars 2024 à 01 H 00

- Quai des Etats-Unis,
- Quai Rauba Capeu,
- Place Guynemer,
- Quai Lunel,
- Quai Papacino,
- Place Ile de Beauté, à contre-sens,
- Rue Arson, à contre-sens,
- Rue du Docteur Pierre Richelmi, à contre-sens.

Itinéraire des chars des Batailles de Fleurs, entre la Place Masséna et la Halle Spada :

Les 17, 21, 24, 28 février et 2 mars 2024 de 16 H 00 à 18 H 00

- Quai des Etats-Unis,
- Quai Papacino,
- Place Ile de Beauté,
- Rue François Guisol,
- Rue Auguste Gal,
- Rue Beautruch,
- Rue de Roquebillière,
- Avenu Denis Semeria,

Le 23 février 2024 de 23 H 00 à Minuit

- Quai des Etats-Unis,
- Quai Papacino,
- Place Ile de Beauté,
- Rue François Guisol,
- Rue Auguste Gal,
- Rue Beautruch,
- Rue de Roquebillière,
- Avenu Denis Semeria,